



Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes, Biologistes et
Pharmaciens des Hôpitaux Publics

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hôpital : l'évaluation des médecins par les directeurs est un abus de pouvoir potentiellement dangereux pour les patients et que dénonce le SNAM-HP

Le Code de déontologie médicale implique l'indépendance professionnelle des médecins. L'administration ne peut pas exiger des praticiens qu'ils travaillent au rendement. Le respect de cette indépendance garantit à chaque patient que le médecin qui le soigne obéit à un seul impératif, celui de la qualité des soins.

Si l'évaluation des pratiques est légitime en médecine comme dans toute activité, les médecins hospitaliers veulent des critères transparents, partagés, qui répondent à l'éthique et à la déontologie médicale, qui soient orientés vers le service rendu aux patients et non pas conçus dans une logique uniquement comptable. Nous alertons la population sur les dérives qui peuvent conduire, comme aux Etats-Unis, à empêcher les médecins de prescrire des traitements jugés trop coûteux et même à leur interdire d'en informer les patients. Le SNAM-HP continue à dénoncer, comme il l'a fait récemment (communiqué d'octobre 2013) le risque d'assujettissement des médecins aux directeurs.

Les directeurs ne sont pas réglementairement habilités à évaluer les médecins, car les directeurs n'ont pas la compétence requise pour évaluer une activité médicale.

Les médecins défendent une médecine au profit des patients. C'est pourquoi ils refusent de se laisser enfermer dans une logique purement comptable de leur activité. Les praticiens hospitaliers ont choisi le service public où ils ne sont pas payés à l'acte pour justement se consacrer différemment à leurs patients et en particulier favoriser la prise en charge globale de la pathologie, ce qui implique d'avoir du temps pour régler tous les aspects de cette prise en charge.

C'est au sein du conseil de pôle que la charge de travail doit être répartie équitablement et évaluée par le chef de pôle qui est responsable de son fonctionnement. Cette évaluation du pôle porte sur un résultat collectif, à partir de critères qui ont été définis d'un commun accord, mais ce n'est pas une évaluation individuelle.

Le SNAM-HP reconnaît que les médecins doivent rendre compte de leur action, devant leurs pairs et sur des critères objectifs, transparents définis d'un commun accord et connus de tous. Personne ne peut oublier que tout médecin rend déjà compte de son action au quotidien devant chacun des patients qu'il prend en charge. Et c'est la part la plus importante de son évaluation.

Pour ce qui est de l'activité dans l'hôpital, les données du système d'information et en particulier celles que gèrent les médecins DIM ne sauraient être instrumentalisées pour

“pister” les médecins. En particulier, les informations sur un nombre d’actes ou de consultation ne sont qu’un maigre reflet de l’activité médicale hospitalière. C’est ce que chacun comprend très bien quand il est malade et qu’il a recours à des soins hospitaliers prodigués par une équipe.

La pertinence de l’évaluation ne doit pas être réduite à une simple logique comptable. Personne n’a envie de se faire hospitaliser dans un établissement où on ne valoriserait que les actes. Enfin évaluer une activité individuelle c’est oublier que l’hôpital est par essence le lieu de la prise en charge collective en équipe, définissant un parcours de soin. Le collectif désignant à la fois tous les spécialistes mais aussi les médecins qui travaillent dans la même équipe.

C’est aux médecins de décider collégalement (dans l’équipe ou dans le pôle) les critères pertinents sur lesquels le service qu’ils rendent doit être évalué.

Paris, le 28 avril 2014

Pr Sadek BELOUCIF, Président du SNAM-HP
Dr Christophe SEGOUIN, Secrétaire Général du SNAM-HP